

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Psychologie

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines, lettres, langues et arts

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Psychologie* proposée à l'Université de Poitiers a un double objectif : offrir une formation en sciences humaines suffisamment spécifique pour permettre une poursuite d'études en master de *Psychologie* - les deux diplômes de psychologie étant nécessaires pour faire usage du titre de psychologue - mais suffisamment large pour intégrer par la suite un des autres masters proposés en sciences humaines ou en sciences de la formation et de l'éducation ou une licence professionnelle telle que la licence professionnelle (LP) *Accompagnement social*.

La licence de *Psychologie*, composée de six semestres de 30 ECTS (*European Credit Transfer System*) est construite dans la perspective d'une spécialisation progressive mais choisie, se traduisant par la mise en place de trois parcours-types : un parcours « mineure », un parcours « renforcé psychologie », et un parcours « préprofessionnalisation ». C'est ainsi qu'en première année (L1) une discipline seconde (« mineure ») doit être suivie, laquelle peut être poursuivie en deuxième (L2) et troisième années (L3) ou abandonnée au profit de la discipline majeure. Par ailleurs, trois unités d'enseignement (UE) libres sont proposées aux semestres 2, 3 et 5. Cette ouverture à d'autres domaines disciplinaires qui contribue à enrichir la culture générale, a aussi pour objectif de faciliter d'éventuelles réorientations en cours de cursus.

Les contenus spécifiques couvrent l'ensemble des dimensions explorées dans la discipline : psychologie clinique, cognitive, du développement, différentielle, sociale, neurosciences, aussi bien dans leurs différences théoriques que méthodologiques (notamment, enseignements de statistiques) dans leur double vocation de recherche et de pratique. Ces connaissances contribuent au développement de compétences générales donc transférables comme la capacité d'analyse critique d'approches diversifiées, et de compétences spécifiques propres à la discipline comme la capacité d'analyse critique des différents outils d'investigation du psychologue en lien avec les différents champs de la discipline. Les contenus transversaux fournissent des outils exploitables dans toute autre formation (langues, recherche documentaire, technologie de l'information et de la communication -TIC).

Analyse

Objectifs
<p>L'objectif affiché de la formation est de permettre à un étudiant de se spécialiser en master de <i>Psychologie</i> ou bien de poursuivre dans n'importe quel master de sciences humaines et arts ou sciences humaines et éducation grâce à une culture générale et des compétences transversales. On aimerait cependant plus de précisions sur les moyens mis en œuvre pour qu'une telle transdisciplinarité de la formation soit possible, notamment à propos de la complémentarité entre les différents contenus.</p> <p>Les objectifs visent également au développement personnel des étudiants, notamment dans une dimension sociale (relationnelle) et citoyenne. Là encore, ces objectifs extrêmement intéressants mériteraient de se voir accompagnés du descriptif de certaines actions ou dispositifs pédagogiques précis et originaux illustrant une manière de développer ces compétences personnelles. Les éléments du dossier à ce sujet sont un peu trop succincts. On ne sait pas par exemple si</p>

les relations humaines sont analysées théoriquement ou si certains exercices de travaux dirigés visent spécifiquement au développement des compétences sociales en dehors du seul fait de travailler en groupe ou de réaliser un stage. Le dossier précise par ailleurs que les exercices favorisant la prise de parole orale pourraient être plus développés, ce qui pourrait compléter la dimension du travail de groupe.

Organisation

Chaque semestre, comprend trois unités d'enseignement (UE) dans la discipline majeure pour un total de 18 ECTS (semestres 1, 3, 5 et 6) ou 24 ECTS (semestres 2 et 4), auxquelles s'ajoute une UE de trois ECTS centrée sur les outils transversaux aux sciences humaines et sociales (SHS) : recherche documentaire, langues vivantes, TIC, insertion. Au semestre 1 comme au semestre 2, une UE est à choisir obligatoirement dans une autre discipline de SHS (« mineure »), à laquelle s'ajoute, aux semestres 2, 3 et 5, une UE libre, celle-ci étant toutefois remplacée au semestre 4 par une quatrième UE disciplinaire.

L'ouverture vers une discipline mineure amorcée aux semestres 1 et 2 peut se poursuivre dans chacun des semestres suivants dans une UE de six ECTS. L'étudiant peut abandonner cette mineure au profit d'un renforcement de la majeure psychologie ou d'une UE de préprofessionnalisation. Se dessinent ainsi les trois parcours-types proposés : le parcours « mineure », le parcours « renforcé psychologie », le parcours « préprofessionnalisation ».

Il convient de noter que si la structure de la formation est aisément identifiable dans le tableau présenté dans le dossier car il permet de comprendre comment peut se réaliser la spécialisation progressive dans la discipline, des contradictions apparaissent lorsqu'on la compare aux informations fournies dans les annexes : c'est ainsi que le semestre 4 devrait fournir 36 ECTS (27 dans les quatre UE disciplinaires + 3 d'outils transversaux + 6 de renforcement ou mineure ou préprofessionnalisation). Par ailleurs, le tableau inclut une UE libre au semestre 6, UE qui ne figure pas dans les annexes.

Si l'ouverture à d'autres disciplines offre des opportunités appréciables de passerelles, il serait utile de savoir dans quelle mesure ces choix sont contraints, notamment s'il est possible de changer de parcours-type et alors quand et sous quelles conditions, et s'il est possible de changer de discipline mineure entre semestres dans le parcours-type « mineure ». Par ailleurs, comme le souligne le dossier, les passerelles vers la licence professionnelle pourraient être renforcées, et les volumes horaires réellement adaptés à la spécialisation progressive.

Positionnement dans l'environnement

La licence de psychologie est l'une des 26 formations du champ *Sciences humaines, lettres, langues et arts* (SHLLA) qui inclut trois composantes : l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences humaines et arts, l'UFR Lettres et langues, l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ). Des liens sont établis avec ces deux autres composantes ainsi qu'avec l'UFR Sciences fondamentales et appliquées. Cette articulation avec le champ des Sciences de la vie, du sport et de la santé mériterait cependant d'être mieux explicitée dans les pages précédentes du dossier qui ne la mentionnent pas.

La même mention est offerte à l'Université de Tours, l'une de celles incluse dans l'université confédérale Léonard de Vinci composée des universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers, Tours, ainsi qu'à l'Université de Bordeaux. Si aucun lien n'est actuellement établi avec Tours et Bordeaux, des échanges sont envisagés.

Les conventions avec des lycées incluant des classes préparatoires aux grandes écoles sont évoquées sans qu'il soit possible d'en connaître précisément la façon dont elles se concrétisent dans la formation.

Les liens sont établis avec le monde socio-économique de la ville de Poitiers et la région Poitou-Charentes (bureaux d'études, rectorat, conseil régional, conseil départemental, centres hospitaliers, etc.). Toutefois, en dehors des services publics indiqués (conseils régional et départemental, rectorat, centres hospitaliers) il manque des exemples d'entreprises susceptibles de recruter des étudiants titulaires de la licence de *Psychologie* afin de mieux apprécier les liens avec les entreprises locales.

La licence de *Psychologie* est adossée à deux laboratoires, le Laboratoire de recherche en psychopathologie (LRCP - équipe d'accueil, EA 4050) et le Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage (CeRCA - unité mixte de recherche, UMR 7295), appartenant à l'école doctorale (ED) Cognition, Comportements, Langage(s) (ED 527).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique compte 96 personnes dont les deux tiers sont des personnels statutaires de l'Université (54 enseignants-chercheurs ou chercheurs dont 12 professeurs universitaires et 33 maîtres de conférences pour lesquels il n'est pas précisé s'ils sont ou non habilités à diriger des recherches ; 10 enseignants) et le tiers sont des professionnels dont l'activité est en lien direct avec la formation (82 % d'entre eux sont des psychologues). Les premiers, principalement de la section 16 (*Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale*) du Conseil National des Universités et très marginalement des sections 69 (*Neurosciences*) et 71 (*Sciences de l'information et de la communication*), assurent 75 % des heures d'enseignement, le complément étant assuré par les professionnels.

Le pilotage de la mention implique sept statutaires dont on aurait aimé trouver la description des fonctions dans le document principal. La lecture des annexes permet d'en identifier six : un responsable de mention, trois responsables d'année (un par année), un responsable du parcours pré-professionnalisant, un responsable de l'enseignement des langues.

Par ailleurs, trois professionnels sont recensés comme faisant partie de l'équipe de pilotage mais il n'est pas exclu que

<p>leur fonction soit confondue avec celle du conseil de perfectionnement.</p> <p>La distinction entre équipe pédagogique/services pédagogiques/département est difficile à identifier, ce qui brouille la lecture des modalités de réunion. Tout au plus, lit-on que des réunions plénières de département en présence des étudiants sont mensuelles et que les services pédagogiques se réunissent « régulièrement ». Il n'est pas fait mention de réunions regroupant l'ensemble de l'équipe ou les représentants de ces différents services pédagogiques permettant d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'ensemble de la formation et la transversalité au sein de la discipline : ce qui peut apparaître comme un point fort peut aussi présenter des inconvénients en ce sens, comme cela est relevé à propos du fonctionnement futur du conseil de perfectionnement.</p> <p>On ne peut qu'encourager la décision annoncée d'homogénéiser et d'améliorer cette structuration pour une meilleure visibilité.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>La présentation des effectifs est succincte et parfois en décalage avec les données fournies en annexes. L'analyse de ces dernières montre une augmentation régulière du nombre d'étudiants entre la rentrée 2011 et la rentrée 2015 : le nombre total d'inscrits dans les trois années est passé de 820 à 1498, soit une augmentation de 83 %, diversement répartie (76 % en L1, 120 % en L2, 61 % en L3). Si le nombre d'inscrits de L1 est important (on passe de 507 à 893 dans cette période), les taux de réussite, incluant la réussite partielle, passent de 51 % à 45 % des effectifs. Les taux d'abandons à l'issue de la L1 se sont stabilisés autour de 10 %, mais il s'agit ici des étudiants ne s'étant pas présentés à l'ensemble des examens. Il n'est pas possible d'identifier les raisons qui expliquent la diminution importante du nombre d'inscrits entre la L1 et la L2. Celle-ci est moins marquée entre la L2 et la L3.</p> <p>Notons que le nombre d'inscrits se réorientant en interne à l'issue de la L2 est marginal (5 ± 2), ce qui mériterait d'être mis en regard avec le souci d'offrir des parcours différenciés. Il serait ainsi intéressant d'une part, de savoir comment se répartissent les étudiants dans ces parcours et d'autre part, d'analyser les raisons incitant à une réorientation externe à l'issue de la L2 (35 ± 5), ce qui représente entre 15 % et 27 % des effectifs de L2 selon les années.</p> <p>L'attractivité estimée par le nombre d'étudiants extérieurs s'inscrivant directement en L3 est modeste : ceux-ci représentent environ 5 % des effectifs de L3.</p> <p>Les taux de réussite en L3 sont en progression. Ils passent ainsi de 81 % à 94 % des inscrits, dans la période considérée. La très grande majorité (90,50 %) des étudiants poursuivent leurs études à l'issue de la licence, essentiellement en master de <i>Psychologie</i> (85 % d'entre eux) ou pour s'orienter vers les métiers du social (par exemple éducateur spécialisé) ou d'autres masters de sciences humaines et sociales.</p> <p>L'interrogation concernant les nouvelles modalités d'enseignement ou d'organisation mentionnée dans le dossier est légitime et doit être poursuivie par l'équipe pédagogique compte tenu de la hausse des effectifs et de leur stabilisation à un très haut niveau d'inscrits.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Les deux laboratoires d'adossement abordent l'étude de l'humain avec des approches complémentaires, le premier spécialisé dans l'approche analytique, le second dans l'approche expérimentale.</p> <p>La formation est ainsi nourrie par les enseignants-chercheurs et chercheurs qui sont membres de ces deux laboratoires. Des séances de présentation des laboratoires sont données à chaque rentrée. Par ailleurs, les étudiants ont des enseignements obligatoires de formation à la recherche dès la L1. En L3, ils doivent réaliser un travail d'étude formalisé par un mini-mémoire. Par ailleurs il existe des unités d'enseignements « démarche scientifique » dans chaque année de la licence. La participation des étudiants à la démarche scientifique est stimulée par leur propre participation à des études dont ils doivent décrire la méthode. Ce dispositif intitulé « Crédits cours » est intégré dans les évaluations.</p> <p>La sensibilisation des étudiants à la recherche est donc bien appuyée sur les dispositifs pédagogiques, mais gagnerait peut-être à être renforcée par la participation des étudiants de licence à des actions de diffusion du savoir où ils seraient placés en position active. Il est seulement fait allusion à un renforcement des informations destinées aux étudiants à propos de la recherche menée par les enseignants-chercheurs, par exemple dans les projets évoqués dans le dossier.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La sensibilisation et la préparation à la professionnalisation tiennent une place notable. La contribution des professionnels à l'enseignement et la place qui leur est donnée dans le conseil de perfectionnement et l'équipe pédagogique soulignent l'importance accordée à cette question.</p> <p>L'appui du service d'insertion professionnelle permet d'organiser des manifestations pour découvrir le milieu professionnel en lien avec la formation. Un enseignement obligatoire en L2 et L3 est spécifiquement dédié à l'élaboration du projet professionnel. Le parcours « préprofessionnalisation » qui peut être choisi dès le semestre 3, permet d'aborder plus précisément les métiers de l'enseignement et de la formation, ceux de la santé et du paramédical, ceux de la presse et de la communication et ceux de la culture et du patrimoine. L'ensemble de ces moyens est important et montre une réflexion réelle de la part de l'équipe pédagogique concernant cet aspect du cursus, notamment lors des deuxième et troisième années de licence, pendant lesquelles les étudiants en ont le plus besoin. Peut-être serait-il intéressant de réfléchir au sein même des enseignements de psychologie aux ressorts de la motivation professionnelle et aux stratégies permettant de s'orienter avec efficacité dans le monde professionnel pour</p>

<p>mieux montrer le lien entre les contenus disciplinaires et les informations dispensées dont il est dit que leur redondance peut prêter à confusion ou entraîner une certaine lassitude chez les étudiants. Il convient cependant de noter une source de confusion entre les informations données dans le point « organisation » qui parle d'un parcours « préprofessionnalisation » et celles données dans ce point où quatre parcours de préprofessionnalisation sont présentés. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) fait état, de façon détaillée, du référentiel d'emploi et des compétences acquises à l'issue de la formation.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Plusieurs stages, dont les objectifs sont précisés dans le dossier, sont possibles en L3. En plus des services mis en place par l'établissement et par l'UFR pour accompagner les stages, la formation a mis en place des modalités de fonctionnement permettant un réel accompagnement et suivi du stagiaire, pendant le stage mais aussi lors des séances de retour d'expérience, animées par un professionnel. Pour les étudiants ayant choisi le parcours de préprofessionnalisation, le stage est en revanche obligatoire et vise à confronter leurs représentations à la réalité d'une expérience et d'un terrain. Ceux-ci se déroulent dans des établissements scolaires, des entreprises de presse, des structures sanitaires et sociales ou des établissements associatifs ou publics du champ de la culture, selon le parcours de préprofessionnalisation choisi. Pour les étudiants ayant choisi les autres parcours, dans la mesure où ces stages semblent ne pas avoir de caractère obligatoire, il est difficile d'en estimer la portée. Outre que ce(s) stage(s) ne semble(nt) pas réalisé(s) par tous les étudiants, sans que l'on sache s'il s'agit d'un réel choix de l'étudiant ou de difficultés liées à un effectif élevé, le fait de ne pas avoir de période dédiée dans l'emploi du temps, est un problème que l'équipe tente de résoudre. Par ailleurs, elle se propose d'élaborer des documents plus ciblés dans la définition des objectifs et des modalités d'évaluation.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>L'établissement est engagé dans une démarche volontariste d'ouverture à l'international (au sein de l'Europe, avec le Canada, francophone et anglophone, avec les États-Unis, la Russie, le Maghreb, l'Amérique du Sud, l'Australie). Les mesures d'accueil des étudiants entrants sont mises en place au niveau central (mise à niveau linguistique, parrainage par des étudiants tuteurs, etc.). Les étudiants sortants bénéficient aussi d'un encadrement pour les préparer à leur séjour. Un tableau européen d'équivalences de notation est utilisé. Même si le nombre de destinations est important, les échanges au sein de la mention <i>Psychologie</i>, ont lieu essentiellement dans le cadre d'Erasmus (<i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>) avec des établissements partenaires. Ils sont généralement d'une durée d'un semestre. Le flux annuel d'échanges est d'une vingtaine d'étudiants équi-répartis entre entrants et sortants. On note que 75 % des échanges ont lieu en L3. On relève que les données relatives à ce flux sont divergentes (la vingtaine d'étudiants, évoquée en début de ce point devient 13 à sa fin). Les inscriptions d'étudiants étrangers hors échanges Erasmus sont marginales (trois par an). Les enseignements sont réalisés principalement en français mais les supports écrits en anglais sont couramment utilisés. Pour les étudiants sortants, des cours de perfectionnement en anglais et espagnol sont proposés.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>L'accès à la formation est possible pour tout titulaire du baccalauréat ou équivalent. Le département de Psychologie participe activement aux campagnes d'information à destination des lycéens mises en place par la composante (journée portes ouvertes ; salons d'orientation ; accueil de lycéens ; informations dans les lycées) et aux actions grand public (fête de la science, par exemple). L'aide à la réussite des étudiants de L1 fait l'objet d'accompagnements spécifiques collectifs et individualisés assumés par des enseignants-référents et des étudiants-tuteurs. Toutefois, comme il l'est constaté de façon générale dans toutes les universités, ces dispositifs n'atteignent pas la population vraiment ciblée, c'est-à-dire les étudiants en difficulté avérée. La structure générale de la licence construite par l'UFR permet une réorientation vers d'autres mentions du champ. Celle-ci se réalise généralement en L1 mais peut s'effectuer en L2 et L3 pour intégrer la LP <i>Accompagnement social</i>, particulièrement si le parcours « préprofessionnalisation » a été le choix de l'étudiant. Toutefois, ces réorientations sont marginales (deux à trois étudiants pour la LP). Elles sont facilitées si l'étudiant a choisi le parcours « mineure », mais l'absence de données sur cette population ne permet pas d'en estimer l'importance. Par ailleurs, il est précisé que le volume d'enseignement de la matière choisie en mineure est souvent insuffisant pour permettre une réelle réorientation.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Un Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) a été mis en place par l'Université. Dans ce contexte, la boîte à outils (pédago'lab) a facilité quelques initiatives pédagogiques d'utilisation du numérique. Les</p>

<p>étudiants sont formés aux TIC dans une UE dédiée (« Outils »), ce qui leur permet de bénéficier des ressources en lignes. Il conviendrait cependant que les moyens matériels (ordinateurs, connexion Wifi) permettent le plein usage de tels dispositifs. Le développement des contenus pédagogiques prenant appui sur ces ressources est un des objectifs de l'équipe.</p> <p>La formation n'est possible qu'en présentiel mais des ajustements aux étudiants ayant des contraintes particulières sont prévus sous la forme de contrats d'aménagement d'études (CAE). Il convient de noter qu'il n'est pas fait mention de l'adaptation des enseignements aux étudiants en situation de handicap pour ce cursus ni des ressources qu'offrent les nouveaux outils de communication numérique à ces étudiants.</p> <p>Certains étudiants en reprise d'études peuvent bénéficier de validations des acquis de l'expérience (VAE- loi 2002) et de validations des acquis professionnels et personnels (VAPP- loi 1985). Si les modalités de constitution du dossier et de mise en place des jurys d'examen de ces demandes sont précisées, il conviendrait de s'interroger sur la pertinence d'une procédure VAE à ce niveau d'études. Par ailleurs, rien n'est dit de la procédure de validation d'études supérieures (VES-loi 2002).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les jurys de semestres et d'années sont régis par des règles communes de désignation des membres. Il est cependant surprenant que la composition de ces jurys soit commune à l'ensemble des mentions de l'UFR et ne tienne pas compte des spécificités de chaque mention. Les règles générales de compensation intra- et inter-semestres sont communes.</p> <p>Les trois types de contrôles des acquis sont utilisés (contrôle continu, terminal, mixte) selon des modalités écrites ou orales. Deux sessions d'examens sont prévues chaque semestre et les étudiants peuvent consulter leurs copies et avoir un entretien avec l'enseignant. L'ensemble des modalités de contrôle fait l'objet d'un livret pédagogique fourni à chaque étudiant en début d'année. Pour le contrôle terminal, outre l'information des étudiants, la présence d'examens blancs est un atout pour la préparation et la compréhension des exigences d'évaluation. La difficulté semble être toujours liée à la compréhension des modalités d'évaluation. Il pourrait être intéressant de traiter dans un enseignement des blocages psychologiques liés à l'évaluation afin de permettre de mieux revenir à la fois sur ces blocages et ces informations elles-mêmes que l'on pourrait recontextualiser dans le cursus.</p> <p>La composition de la commission de validation (VAE ; VAPP) est indiquée mais il est surprenant qu'elle soit la même pour ces deux modalités de validation partielle ou totale. Des précisions à leur sujet seraient utiles. Il serait par ailleurs intéressant de répertorier les effectifs qui bénéficient de tels dispositifs ainsi que de l'évolution de ces étudiants dans le diplôme.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>L'établissement est engagé dans une démarche d'approche par compétences. Des dispositifs de type Portfolio sont mis en place mais leur application par la formation n'est pas encore finalisée ni même détaillée dans le dossier, ce qui ne permet pas de juger de leur adaptation possible au cursus de <i>Psychologie</i>. C'est un des objectifs visés dans un futur proche. Il serait ainsi intéressant de combiner cette approche par compétences avec des enseignements fondamentaux en psychologie touchant par exemple le développement de la personnalité ou de l'identité personnelle et professionnelle.</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme (ADD) est détaillée et pourrait aider à renforcer cette approche. Toutefois, les informations qui y figurent ne concordent pas toujours avec celles fournies dans le bilan ou d'autres annexes. En particulier, la présentation du programme de chaque semestre ne permet pas de comprendre qu'il y a trois parcours ni de les identifier.</p> <p>Par ailleurs, parmi les compétences transversales listées dans l'ADD, figure l'utilisation des « technologies de l'information (C2i) ». Le C2i (certificat informatique et internet) étant un certificat, il conviendrait d'indiquer clairement si la formation à l'utilisation de telles technologies conduit systématiquement à la délivrance du certificat.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le suivi des diplômés est assuré à 30 mois par le service des études, de l'évaluation et du pilotage. Il est complété par un suivi à six mois. Il est regrettable que les données, fournies en annexe, ne soient pas analysées.</p> <p>Elles permettent de confirmer que, pour une très grande majorité, les étudiants poursuivent leurs études en master. Le taux de répondants à 30 mois est particulièrement satisfaisant (84 %), ainsi que le taux d'insertion professionnelle des étudiants titulaires d'une licence (89 %), ces derniers ayant obtenu entre temps un autre diplôme, le plus souvent un master mais aussi un diplôme d'université (DU) ou une LP.</p> <p>Il est dommage, notamment en raison de ces résultats particulièrement bons, qu'il n'existe pas de réseau des anciens diplômés afin de créer une forme d'émulation entre les étudiants dès le début de leur cursus voire avant l'entrée à l'université.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Un conseil de perfectionnement, dont la composition détaillée est fournie dans le document bilan, a été mis en place en</p>

2016. Il compte 18 membres : enseignants et enseignants-chercheurs (huit), professionnels (trois), étudiants en formation (six), personnels administratifs (un). Il se réunit une fois par semestre. Toutefois, dans la mesure où la première réunion a eu lieu en juin 2016, il est difficile d'en apprécier l'efficacité.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est prévue mais sans caractère obligatoire. Un travail de choix de questions communes aux formations est en cours d'élaboration au niveau de la composante. Les échanges informels avec les étudiants comme ceux ayant lieu lors des consultations des copies, permettent aussi d'avoir des retours utiles. Les étudiants peuvent aussi donner leur point de vue lors des réunions de département par l'intermédiaire de leurs étudiants délégués. Toutefois, le caractère hétérogène des diverses modalités d'autoévaluation brouille son exploitation. Son amélioration est considérée comme un des objectifs.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Richesse du parcours proposé, orienté vers une dimension interdisciplinaire avec cependant un socle de savoirs en psychologie bien diversifié et qui intègre la formation à et par la recherche.
- Dynamisme de l'équipe pédagogique dans son ensemble se traduisant notamment par une attention manifeste envers la professionnalisation et les liens avec la recherche.
- Souci marqué d'une spécialisation progressive.
- Autoévaluation réfléchie accompagnée par des propositions d'amélioration ciblées.

Points faibles :

- Ouverture plus symbolique qu'effective aux autres disciplines du champ de formation.
- Identification difficile des parcours-types.
- Diminution importante des effectifs entre la première année et la troisième année.
- Qualité inégale de rédaction du dossier (informations parfois manquantes, données parfois insuffisamment analysées, contradictions).

Avis global et recommandations :

La mention de licence *Psychologie*, dont on peut souligner le dynamisme de l'équipe qui l'anime et le souci d'assurer une spécialisation progressive tout en offrant la diversité des approches théoriques et méthodologiques de la discipline, possède de nombreux atouts. Dans un souci d'amélioration, il conviendrait cependant de poursuivre la réflexion sur la spécialisation progressive et sur la façon dont l'étudiant peut réellement tirer parti de l'opportunité d'ouverture vers d'autres disciplines. Il serait aussi utile de repenser la structuration de l'équipe et de clarifier l'organisation des trois années.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 24/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LI180013740 - licence « psychologie ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence « psychologie », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval